Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire			
		Avis de la commission espèces – habitats	
	Le	Le nombre de votants est de : 12 membres quorum est atteint et permet de délibérer valablement	
Date de la réunion : 09/07/2020	Avis sans rapporteur	Objet : avis sur une DEP 85 concernant la capture de Campagnol amphibie dans le marais Lieu Dieu dans le cadre des suivis mammifères N° de projet Onagre : 2020-06-34x-00612	Avis : Défavorable

La capture du Campagnol amphibie s'inscrit dans le plan de gestion du site du marais de Lieu Dieu géré par la fédération de chasse.

Le CSRPN s'interroge sur la justification du piégeage dans le cadre de ce suivi ou de cette étude sur le Campagnol amphibie. Le piégeage serait en effet nécessaire s'il s'agissait d'une étude par « capture – marquage - recapture » des individus pour connaître la dynamique de population ou pour estimer l'abondance de l'espèce sur le site.

S'il s'agit d'une étude sur la présence – absence, le piégeage ne se justifie pas. Il existe d'autres méthodes beaucoup moins perturbantes pour les individus et plus efficaces en terme de résultats, comme l'inventaire des crottiers (faciles à trouver et à reconnaître chez cette espèce). De plus, sans marquage, le piégeage présente le risque de capturer sans le savoir plusieurs fois les mêmes individus, et donc, de fortement perturber certains spécimens. Enfin, la période de juin – juillet proposée pour faire l'étude correspond à une saison chaude qui ajoute un facteur supplémentaire de perturbation pour les individus pris au piège, même avec une relève quotidienne.

En conclusion, le CSRPN relève une inadéquation entre l'objectif recherché et la méthode proposée, ainsi que des facteurs de perturbation, qui cumulés, pourraient conduire à un stress susceptible d'occasionner des cas de mortalité accidentelle.

Vote:

Favorable: 0Abstention: 1Défavorable: 11

Date de signature : 18/07/2020 L'animateur de la commission espèces-habitats

Jean-Guy Robin

John'